



DIRECTION DE L'ÉDUCATION

**SERVICE DE
L'ENSEIGNEMENT ET DES
ACTIONS ÉDUCATIVES**

**Mise en place d'une tenue commune
dans les écoles primaires publiques en province Sud**

PROJET DE CAHIER DES CHARGES

PROVINCE SUD – DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Table des matières

PREAMBULE.....	3
Article 1 - OBJET.....	3
Article 2 - DESCRIPTIF DES FOURNITURES DE LA TENUE COMMUNE.....	3
Article 3 - CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTES FOURNITURES DE LA TENUE COMMUNE..	3
Article 4 - MODALITES DE DISTRIBUTION DE LA TENUE COMMUNE.....	4
Article 5 - PRIX ET MODE D'ÉVALUATION	5
Article 6 - DISPOSITIONS DIVERSES.....	5

PREAMBULE

La province Sud se propose de doter chaque écolier de la province Sud d'une tenue commune, en milieu scolaire, qui sera un véritable vecteur d'intégration, apportera un réel sentiment d'appartenance à l'école, gommara les distinctions sociales et pourra contribuer à lutter contre la vie chère.

Article 1 - OBJET

L'objet du présent cahier des charges est de dresser les diverses prescriptions administratives et techniques pour la fourniture et la distribution/commercialisation d'une tenue commune dans les écoles primaires publiques en province Sud.

La province Sud, représentée par le directeur de l'éducation de la province Sud, est ci-après dénommée « la personne publique ». Le destinataire du présent cahier des charges est l'ensemble des entrepreneurs du secteur, ci-après dénommé « le candidat ».

Article 2 - DESCRIPTIF DES FOURNITURES DE LA TENUE COMMUNE

La tenue commune est composée de 5 polos, d'une veste « polaire », et en option d'une surveste coupe-vent imperméable avec capuchon.

Article 3 - CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTES FOURNITURES DE LA TENUE COMMUNE

1. Le polo :

Le polo répond aux normes européennes. Son grammage est tel qu'il reste léger et supportable en pleine chaleur. Il est doté d'une étiquette vierge permettant d'inscrire le nom de l'enfant.

Variante 1 : 100 % coton.

Variante 2 : coton + fibre synthétique.

2. La veste polaire :

La veste polaire est munie d'une fermeture à glissière de type « fermeture Eclair » aisée à manipuler. Elle est munie de poignets élastiques. Elle ne comporte pas de capuchon. Elle est dotée d'une étiquette vierge permettant d'inscrire le nom de l'enfant.

3. La surveste :

La surveste est en nylon ou autre matériau imperméable, et possède un effet « coupe-vent ». Elle possède un capuchon, et des élastiques au poignet. Elle est dotée d'une étiquette vierge permettant d'inscrire le nom de l'enfant. La surveste doit être indiquée en option dans l'offre, et la proposition finale doit laisser apparaître clairement les prix avec ou sans la surveste.

Variante 1 : elle est munie d'une fermeture à glissière de type « fermeture Eclair ».

Variante 2 : elle s'enfile par la tête.

4. La couleur :

La couleur du polo varie selon les communes, un nuancier pour chacune des quatre couleurs retenues suivantes sera proposé par le candidat :

- bleu turquoise ;
- bleu roi ;
- rouge ;
- vert.

Le coloris est vif et tenace au lavage.

La veste polaire et la surveste sont de la même couleur pour l'ensemble des écoles : bleu marine.

5. Identification de la tenue commune :

La veste polaire possède au dos une inscription de couleur blanche très visible indiquant le nom de l'école. Le polo possède un macaron sur le devant, indiquant le nom de l'école ainsi que de la commune (la couleur du macaron reste au choix du candidat). La surveste ne comporte aucune inscription.

6. Les tailles et les effectifs (référence MARS 2016) :

Classe et âge	Nouméa	Mont-Dore	Dumbéa	Païta	Total Grand Nouméa	Total Intérieur
PS 3/4	1183	391	502	221	2297	202
MS 4/5	1243	369	494	236	2342	189
GS 5/6	1203	393	486	227	2309	208
CP 6/7	1231	394	472	243	2340	192
CE1 7/8	1310	382	546	265	2503	207
CE2 8/9	1200	356	515	217	2288	215
CM1 9/10	1255	362	484	230	2331	209
CM2 10/11	1271	356	472	227	2326	185
CLIS *	118	31	47	12	208	18

* « Classes d'intégration scolaire », âges multiples de 7 à 11 ans.

L'offre devra faire apparaître pour chaque taille les mensurations correspondantes.

7. Les quantités :

Le nombre d'enfants concernés est de 20 600 environ. Le candidat doit évaluer le stock et prévoir le renouvellement en kit ou à l'unité de toute ou partie de la tenue commune.

Article 4 - MODALITES DE DISTRIBUTION DE LA TENUE COMMUNE

La tenue commune doit être accessible aux familles de tous les élèves des écoles primaires publiques de la province Sud, dans les communes de l'agglomération et celles de l'intérieur (hors île des Pins).

Variante 1 : dépôt des tenues auprès de chaque école.

Variante 2 : dépôt des tenues sous emballage individuel auprès de chaque école.

Article 5 - PRIX ET MODE D'ÉVALUATION

Les prix unitaires de vente finale sont exprimés en francs CFP (XPF) TTC.

Les prix des fournitures sont réputés comprendre notamment toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison proposé par le candidat.

Le candidat s'engage expressément à comprendre dans ses prix unitaires les frais de stockage des équipements depuis leur arrivée en Nouvelle-Calédonie et jusqu'à leur date de mise en place dans les lieux désignés.

Article 6 - DISPOSITIONS DIVERSES

Le candidat doit estimer le délai dans lequel il sera en mesure de fournir et de livrer les tenues communes. Les familles doivent pouvoir se la procurer dans les écoles, les points de vente ou les dépôts selon les modalités de distribution qui seront choisies sur tout le territoire de la province Sud.

Au cours de l'année, les familles doivent pouvoir se procurer un ou plusieurs polos de rechange, ainsi qu'une veste polaire et, le cas échéant, une surveste dans des conditions aisées.

La délégation de service public consentie sur la base du présent projet de cahier des charges a une validité de cinq années.